

**MAIRIE DE MONT**

*ARANCE-GOUZE-LENDRESSE*

*(Communes fusionnées)*

**18-06-2020-08**

Date de convocation le 15/06/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Procuration : 0

Votants : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 18 juin 2020**

Le dix-huit juin deux mil vingt à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle des fêtes de Mont, en raison de la crise du COVID, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M CLAVÉ Jacques, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, CAZENAVE, DAUBAS, ETCHART, GUITTONEAU, GRAUX, LOQUET et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE.

**Étaient absents excusés :** M. LAPETRE

**Secrétaire de séance élu** : M HILLOOU

**OBJET****: Commission Intercommunale des impôts directs - Désignation du représentant de la commune**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l’article 1650 A du Code Général des Impôts prévoit la création d’une commission intercommunale des impôts directs pour les établissements publics de coopération intercommunale qui se substitue à la commission communale des impôts directs en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Cette commission intercommunale est composée de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants. Ceux-ci sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques à partir d’une liste établie par la Communauté de Communes comportant vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants.

La commune étant appelée par la Communauté de Communes de Lacq à désigner son commissaire, Monsieur le Maire demande aux candidats éventuels de se faire connaître.

Le Conseil Municipal**,** à l’unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** Monsieur Jacques CLAVÉ pour être proposé à la Communauté de Communes de Lacq en tant que Commissaire dans la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ